CIMENT PROMPT 5 KG

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3549210027812 sur Quick-FDS, en date du : 2024-07-06

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT	2024-04-29	<u>3</u>
BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT	2024-04-29	<u>17</u>



La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT

Autres moyens d'identification

CE n° (numéro d'index UE)

266-043-4 65997-15-1

Numéro CAS Substance pure/mélange

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Ciment

Utilisations déconseillées

Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes

FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	•

2.2. Éléments d'étiquetage

266-043-4

Contient Ciment de Portland, produits chimiques

FCLP; France - FR Page 1/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P261 - Éviter de respirer les poussières

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Ciment de Portland, produits chimiques 80 - 100 %	266-043-4	65997-15-1	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	[5]

FCLP; France - FR Page 2/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS		cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ciment de Portland, produits chimiques	266-043-4	65997-15-1	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire Ne pas frotter les zones touchées. Rincer immédiatement et abondamment avec de

l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à

rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Éliminer immédiatement la

matière de la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Provoque de

graves lésions des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer

une maladie du poumon.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 3/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLe produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les

vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour

minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de

poussières.

Méthodes de nettoyage Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou

récupérer les poussières avec un aspirateur. Porter un équipement de protection individuelle (EPI) adapté). Pelleter ou balayer précautionneusement la matière déversée

et la placer dans un récipient adapté. Éviter toute génération de poussières.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

FCLP; France - FR Page 4/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Ciment.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Poussières	-	VME: 5 mg/m³ Fraction alvéolaire. Valeur
RR-12364-8		réglementaire contraignante
		VME: 10 mg/m³ Fraction inhalable. Valeur
		réglementaire contraignante

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Gants en plastique ou en caoutchouc. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants. Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en plastique ou en caoutchouc. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection

Protection de la peau et du corps

individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une

FCLP; France - FR Page 5/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Éviter toute génération de

solution (20 %).

Aucun(e) connu(e)

poussières. Poussières nuisibles éventuelles.

Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace. Type de filtre recommandé :

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Poudre Couleur Beige

Odeur Aucune information disponible.

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de non applicable .

congélation

Point d'ébullition initial et intervallenon applicable . Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair non applicable . Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Température de décomposition

- 13.5

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique non applicable . mm²/s

Viscosité dynamique non applicable

Hydrosolubilité Aucune donnée disponible. Les

produits base ciment qui réagissent et se solidifient au contact de l'eau

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative

Densité apparente Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Densité

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 100

Point de ramollissement Non pertinent

Aucune donnée disponible Teneur en COV

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible non applicable .

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

FCLP; France - FR Page 6/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

10.1. Réactivité

RéactivitéLe produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Conserver à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage

recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Acides. Aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou

prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut

provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

FCLP; France - FR Page 7/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

>2000 mg/kg ETAmél (voie orale) ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm **ETAmél** >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ciment de Portland, produits	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg	-
chimiques			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des oculaire

brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible. Propriétés perturbatrices

FCLP; France - FR Page 8/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil

de déclaration.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux

rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)

Le produit polymérisé peut être traité comme déchet de construction. Dans la gestion de grandes quantités, consulter les autorités locales et la société d'élimination de déchets

locale 10 13 14 déchets et boues de béton

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

FCLP; France - FR Page 9/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

<u>Transport aérien</u> (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4Groupe d'emballagenon réglementé14.5Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

FCLP; France - FR Page 10/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT

Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

	Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
I	Ciment de Portland, produits chimiques	65997-15-1	47.

47 Si le produit est fourni avec un agent réducteur, le packaging doit indiquer les conditions de stockage et la période de stockage maximale afin de garantir une activité suffisante de l'agent réducteur pour un maintien du taux de chrome VI en solution inférieur à 2mg/kg

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Ciment de Portland, produits chimiques	RG 8,RG 10
65997-15-1	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

FCLP; France - FR Page 11/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 29-avr.-2024

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 12/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 13 / 13



La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT

Autres moyens d'identification

CE n° (numéro d'index UE)

266-043-4 65997-15-1

Numéro CAS Substance pure/mélange

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Ciment

Utilisations déconseillées

Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes

FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	•

2.2. Éléments d'étiquetage

266-043-4

Contient Ciment de Portland, produits chimiques

FCLP; France - FR Page 1/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P261 - Éviter de respirer les poussières

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Ciment de Portland, produits chimiques 80 - 100 %	266-043-4	65997-15-1	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	[5]

FCLP; France - FR Page 2/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS		cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ciment de Portland, produits chimiques	266-043-4	65997-15-1	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire Ne pas frotter les zones touchées. Rincer immédiatement et abondamment avec de

l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à

rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Éliminer immédiatement la

matière de la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Provoque de

graves lésions des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer

une maladie du poumon.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 3/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLe produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les

vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour

minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de

poussières.

Méthodes de nettoyage Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou

récupérer les poussières avec un aspirateur. Porter un équipement de protection individuelle (EPI) adapté). Pelleter ou balayer précautionneusement la matière déversée

et la placer dans un récipient adapté. Éviter toute génération de poussières.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

FCLP; France - FR Page 4/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Ciment.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Poussières	-	VME: 5 mg/m³ Fraction alvéolaire. Valeur
RR-12364-8		réglementaire contraignante
		VME: 10 mg/m³ Fraction inhalable. Valeur
		réglementaire contraignante

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Gants en plastique ou en caoutchouc. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants. Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en plastique ou en caoutchouc. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection

Protection de la peau et du corps

individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une

FCLP; France - FR Page 5/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Éviter toute génération de

solution (20 %).

Aucun(e) connu(e)

poussières. Poussières nuisibles éventuelles.

Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace. Type de filtre recommandé :

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Poudre Couleur Beige

Odeur Aucune information disponible.

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de non applicable .

congélation

Point d'ébullition initial et intervallenon applicable . Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair non applicable . Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Température de décomposition

- 13.5

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique non applicable . mm²/s

Viscosité dynamique non applicable

Hydrosolubilité Aucune donnée disponible. Les

produits base ciment qui réagissent et se solidifient au contact de l'eau

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative

Densité apparente Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Densité

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 100

Point de ramollissement Non pertinent

Aucune donnée disponible Teneur en COV

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible non applicable .

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

FCLP; France - FR Page 6/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

10.1. Réactivité

RéactivitéLe produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Conserver à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage

recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Acides. Aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou

prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut

provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

FCLP; France - FR Page 7/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

>2000 mg/kg ETAmél (voie orale) ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm **ETAmél** >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ciment de Portland, produits	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg	-
chimiques			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des oculaire

brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible. Propriétés perturbatrices

FCLP; France - FR Page 8/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil

de déclaration.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux

rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)

Le produit polymérisé peut être traité comme déchet de construction. Dans la gestion de grandes quantités, consulter les autorités locales et la société d'élimination de déchets

locale 10 13 14 déchets et boues de béton

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

FCLP; France - FR Page 9/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

<u>Transport aérien</u> (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4Groupe d'emballagenon réglementé14.5Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

FCLP; France - FR Page 10/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT

Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

	Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
I	Ciment de Portland, produits chimiques	65997-15-1	47.

47 Si le produit est fourni avec un agent réducteur, le packaging doit indiquer les conditions de stockage et la période de stockage maximale afin de garantir une activité suffisante de l'agent réducteur pour un maintien du taux de chrome VI en solution inférieur à 2mg/kg

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Ciment de Portland, produits chimiques	RG 8,RG 10
65997-15-1	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

FCLP; France - FR Page 11/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022 Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 29-avr.-2024

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 12/13

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT Remplace la version: 20-sept.-2022

Date de révision 29-avr.-2024 Numéro de révision 4.01

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 13 / 13